

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 17 octobre 2013**



Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Mmes	Jacques Petitpierre Coranda Pierrehumbert Julia Collis	président vice-présidente secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Valérie Sella	Corinne Ménétrey, Ania Schwab,
	MM.	André Favre, Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, François Mégevand, Léon Piller	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	Florio Togni	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement de Berthet par notre mandataire, Claude Meylan, architecte et les représentants du Comptoir Immobilier
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Approbation du règlement sur la vidéosurveillance
6. Présentation du projet de budget 2014
7. Demande de naturalisation genevoise
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en remerciant la Vice-présidente d'avoir suppléé avec brio à ses deux absences du début de ce mandat.

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement de Berthet par notre mandataire, Claude Meylan, architecte et les représentants du Comptoir Immobilier

Claude Meylan rappelle que rien n'a été changé dans le projet depuis la dernière présentation. La ventilation et le chauffage ont été mis en route depuis 6 semaines, tout fonctionne. Il présente les derniers avancements des travaux et **Anne-Rachel Tisseyre** projette des images prises ces jours. Les derniers petits réglages et tâches vitales encore en suspens seront terminés dans les délais et les clés seront remises aux locataires le 31 octobre, rajoute **Claude Meylan**.

Anne-Rachel Tisseyre indique que la réception des logements avec les acquéreurs se fera le 5 novembre, la signature avec la Commune le 6 et la remise des biens aux propriétaires le 7. Total de la vente : 6.786 millions de francs.

Tous les appartements locatifs ont trouvé preneurs, principalement à des meinites ; les baux seront tous signés fin octobre. Par contre, un seul parking est loué pour l'instant, ce qui laisse 6 places vacantes à l'intérieur et 5 à l'extérieur. Si ces places ne sont pas louées quelque temps après l'entrée des habitants, elles seront mises à disposition de personnes extérieures aux bâtiments. L'état locatif annuel est de Fr. 175'000.- en tenant compte des 10 places de stationnement - si elles étaient louées. La surface totale est de 741 m² pour le bâtiment PPE, à Fr. 8'433.- / m² pondérés. En locatif, la surface de 465 m² est à Fr. 337.- / année / m². Les appartements ont été vendus et loués aux prix initialement prévus, le montant initial est donc maintenu. Solde de l'opération PPE à ce jour en fonction des décomptes finaux reçus = 2.388 millions de francs, le rendement net estimé de la partie locative se situant entre 7 et 10%, sans compter l'amortissement à déduire qui correspondra à environ 1 ou 2%, précise **le Maire**.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, **le Président** se fait le messager de l'ensemble du Conseil municipal pour témoigner notre soutien à Etienne Murisier dans les moments difficiles que lui et sa famille traversent en ce moment. **Etienne Murisier** remercie l'assemblée au nom de toute sa famille et donne des précisions complémentaires sur l'état actuel de la situation.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Corinne Ménétreay** demande une 1^{ère} correction, en page 4, point 5, lettre a), paragraphe "Salle communale" :
 - ➔ « ...n'y sont plus. ~~Nous allons donc~~ **Il est envisagé d'**enlever le pavage et **de** poser un enrobé... ».
- Elle propose une 2^{ème} correction, au même paragraphe :
 - ➔ « Des ardoises vont être ~~posées~~ **remplacées** sur la toiture, ... ».

- 3^{ème} correction, signalée par **le Maire**, au même paragraphe :
 - ➔ «... . 20 chaises seront commandées, car une partie d'entre elles ~~ne sont plus aux normes~~ sont abîmées. ».
- Il fait part ensuite d'une 4^{ème} correction, page 4, point 5, lettre a), paragraphe "Divers" :
 - ➔ «Tous les contrats d'entretien pour le chauffage et la ventilation des bâtiments communaux ont été ~~remis à~~ conclus avec l'entreprise Sigma. ».

Concernant la page 7, point 9, lettre d), **Ania Schwab** demande quand le délai de l'autorisation de construire sera caduque. **Le Maire** répond qu'il doit rester quelques mois, mais nous allons ressortir le dossier pour y répondre précisément.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Décisions ACG - droit de veto des Conseils municipaux

Le Président énumère et donne quelques précisions sur les subventions accordées par le Fonds intercommunal (FI), conformément aux décisions prises en Assemblée générale de l'ACG. En réponse à une question demandant si les versements seront répétés chaque année si les associations bénéficiaires ne parviennent pas à boucler leurs budgets, **le Maire** rappelle que le FI n'effectue statutairement ce genre de versements qu'une fois - voire deux exceptionnellement ; en cas de dépassement des budgets, d'autres financements devront être trouvés ailleurs par les organismes concernés.

b) Sinistre

Richard Brun a subi une inondation dans le sous-sol de son logement, suite à un problème dans le collecteur communal. Il a envoyé un courrier au Conseil municipal pour faire part de son mécontentement, courrier que **le Président** lit à l'assemblée. **Etienne Murisier** donne des détails sur ce sinistre et explique que la Commune est intervenue immédiatement en priant SIG de procéder à un constat technique des installations concernées ; notre responsabilité ayant été confirmée, nous avons transmis le cas de suite à notre assureur, qui a pris en charge les frais relatifs aux dégâts occasionnés (travaux de nettoyage et de remise en état). Par contre, M. Brun ayant contacté son assurance avant que la nôtre soit au courant, une franchise de Fr. 200.- lui avait été facturée ; nous avons eu la confirmation récemment de notre assureur que ce montant lui sera aussi remboursé. Il précise qu'il a informé M. Brun qu'un simple clapet anti-retour aurait évité ce problème - même si ce type d'installation n'est pas obligatoire. Le cas est donc réglé et **le Maire** ajoute que nous allons lui répondre dans ce sens, en indiquant que son courrier a été lu et le dossier expliqué au Conseil municipal.

4. Communications du Maire

a) Plan directeur communal (PDC)

Une commission va être créée pour mettre à jour le PDC. Pour une meilleure efficacité, il faudrait qu'elle ne dépasse pas 5-6 personnes. Ceux qui sont intéressés peuvent s'annoncer à la Présidente de la commission BAM, Corinne Ménétreay. Pascal Tanari fera également partie de cette commission ; les dates des séances seront fixées ultérieurement.

b) Conseil d'Etat

Toutes les mairies de Genève ont reçu un courrier du Conseil d'Etat pour rappeler les règles de bienséance à observer lors des séances du Conseil municipal. **Le Maire** procède à la lecture de celui-ci et félicite les autorités de Meinier, qui font toujours preuve de respect.

c) Centre du village

Groupe de pilotage (utilisateurs du bâtiment collectif)

Alain Corthay indique que la dernière séance a été très dynamique et satisfaisante, même si le parascolaire et les aînés n'ont pas pu y participer.

Groupe de référence (habitants des immeubles du centre du village)

Une trentaine de personnes ont résumé les activités déployées durant l'été (fête des voisins ou brunchs, Chatprojeté, vide-greniers, etc.) ; il est très agréable de voir tout ce qui s'est déjà organisé en 18 mois. Ce d'autant que le 10 novembre sera proposée la "Choupe à la courge" et une course de sacs à toute la population. Ces séances ont permis de préparer l'assemblée communale du 5 décembre, lors de laquelle toutes les informations et questions seront échangées avec toute la population. Le but de cette rencontre est de mettre en évidence les synergies internes et externes. Jacques Petitpierre filmera l'événement, ce qui permettra d'inclure quelques images dans le DVD qui est en cours de finalisation sur le Centre du village.

d) Parascolaire

Il continue en résumant ce qui s'est dit en séance ACG / GIAP par rapport au mercredi à l'école. Il a été décidé que chaque commune était libre d'ouvrir ou non les cuisines scolaires le mercredi à midi, sachant que si le nombre d'enfants est inférieur à 20, ce n'est pas "rentable", ce qui est le cas à Meinier (10-12 enfants selon estimation du GIAP). Hormis Chêne-Bourg qui officiera comme commune-pilote, aucune commune d'Arve et Lac n'ouvrira le parascolaire le mercredi. Le budget du GIAP pour le canton est de plus de 30 millions de francs et Meinier subit une augmentation des coûts de 19% (+12% pour le canton), due en partie à l'augmentation de la population.

e) Contournement du village

M. Savary de Trafitec Ingénieurs Conseils SA a été reçu par **Etienne Murisier**, qui lui a demandé d'affiner l'étude du contournement, pour s'assurer que le tracé discuté convienne, les trajectoires, les aménagements à créer - y compris routiers, afin de mieux être fixés et visualiser ce projet par le biais notamment de plans en 3D. Une présentation sera faite au Conseil municipal, puis à la population. Il faut aussi inscrire ce projet dans le Plan directeur cantonal des routes (établi tous les 4 ans), sinon rien ne peut se faire. Le délai pour ce rapport complémentaire (avant-projet) est de quelques semaines, puis si le Conseil municipal et la population l'approuvent, il sera inscrit au Plan directeur des routes vers le printemps 2014. Au niveau du financement, Trafitec doit contacter la DGM (Direction générale de la mobilité) et la DGNP (Direction générale de la nature et du paysage) pour obtenir leurs préavis ; il faudrait aussi que l'Etat puisse le cas échéant fixer des priorités pour cette future route cantonale. En réponse aux craintes exprimées par certains meinites et relayées par le Conseil, **le Maire** insiste sur le fait que le projet ne prévoit absolument pas la suppression de l'allée des noyers.

f) Escalade

Environ 2'000 visiteurs et 700 voitures sont attendus pour l'entraînement de la course de l'Escalade qui aura lieu au CSR le 10 novembre, rapporte **Jean-François Jordan**. Le Groupement du CSR et Courir pour Aider s'occupent du ravitaillement et le parcours est le même que celui de Courir pour Aider (boucle de 10 kms). **Etienne Murisier** rajoute que la route de la Capite sera probablement fermée.

g) Fondation de la Pallanterie

Les panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit et un accord a été conclu avec les communes de Collonge-Bellerive et Meinier pour racheter l'électricité excédentaire produite ; c'est comme si nous payions l'électricité consommée par la Mairie au tarif solaire au lieu de Vitale bleue, précise **Etienne Murisier**. Le coût annuel excédentaire est estimé à Fr. 3'300.-. Il rappelle que le coût des installations a été pris en charge par SIG. **Yannick Dupraz** pense qu'il serait judicieux d'installer des panneaux photovoltaïques supplémentaires sur la commune, puisque la rentabilité semble correcte. Tout n'est pas si simple et rentable, corrige **Jean-François Jordan**. Une discussion s'engage sur le sujet.

5. Approbation du règlement sur la vidéosurveillance

Chacun ayant pris connaissance dudit règlement - envoyé à tous, le Conseil vote et l'approuve par **13 voix pour, soit à l'unanimité**.

6. Présentation du projet de budget 2014

Le Maire fait distribuer les exemplaires à tous. Ce document n'a pas été aussi simple que d'habitude à mettre en place en l'absence du comptable. Le budget a été accepté par l'Exécutif et présenté à la commission des Finances. Il remercie également les commissions pour leur implication dans son élaboration. Il détaille les points particuliers et/ou qui présentent une différence significative par rapport au budget 2013. La commission des Finances ou l'Exécutif sont à disposition pendant un mois - avant le vote du budget - pour répondre à toutes les questions éventuelles.

Pour parvenir à un équilibre budgétaire, nous devons prélever Fr. 267'000.- sur le compte de provision pour pertes sur débiteurs. Il resterait environ 1.6 million de francs sur ce compte, ce qui représente environ 60% de la couverture totale des pertes sur débiteurs, alors que l'Etat préconise un quota minimum de 30%. **Le Maire** précise que selon les dernières estimations fiscales reçues ce jour, nous devrions recevoir environ Fr. 65'000.- de plus que ce qui est indiqué sur le budget et qui correspondait aux estimations de cet été.

Concernant Berthet, le montant des rentrées inscrit au budget est de Fr. 1'825'000.-, alors que le Comptoir vient de confirmer ce soir qu'il sera de 2.388 millions de francs ; la différence permettra donc de réapprovisionner le compte des provisions pour pertes sur débiteurs, pour autant que les recettes fiscales estimées par l'Etat soient exactes.

Pour finir, **le Maire** passe rapidement sur le tableau des investissements, qui reflète les liquidités que nous pensons en principe engager en 2014.

7. Demande de naturalisation genevoise

Le Président constate que le huis clos est respecté, puisqu'aucune personne extérieure au Conseil n'est présente dans la salle. Il présente donc le dossier de la personne requérante.

Le Conseil vote ensuite et donne un **préavis favorable à cette demande par 13 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne et au département concernés.

8. Divers

a) Verrée

Le Président annonce qu'il offrira en fin de séance le verre de l'amitié pour la naissance de son petit-fils, né il y a trois semaines.

b) Route de La-Repentance

Valérie Sella a remarqué que cette route était complètement bouchée aux heures de pointe scolaires. **Etienne Murisier** répond qu'une certaine souplesse est de mise pour l'instant, mais dès que la signalétique définitive et la zone bleue seront en place - cette dernière remplaçant les places de dépose des élèves, après une petite période d'acclimatation, la Police municipale sera contactée pour verbaliser les contrevenants.

c) Sortie du Conseil

Ania Schwab et son mari remercient les organisateurs et la commission Sport, Culture et Loisirs pour la sympathique sortie du Conseil.

d) Gaz

Isabelle Meier avertit que les régies commencent à contrôler les installations de gaz dans les immeubles et villas, pour qu'elles soient aux normes. Le coût des transformations éventuelles à apporter est paraît-il assez important.

e) Actions menées par la Commune en faveur de l'environnement

Yannick Dupraz a vu sur le dépliant y relatif, que la Commune allait investir dans le concept "Mobility". **Le Maire** confirme qu'une discussion est en cours pour mettre à disposition un véhicule dans le parking du Chat, le besoin se justifiant pour l'IMAD ; il serait évidemment aussi utilisable par les autres personnes adhérant à ce système. Le coût pour la Commune est nul, hormis la mise à disposition d'une place de parking.

Yannick Dupraz fait ensuite part de diverses remarques concernant les actions susmentionnées, provoquant un échange de points de vue avec **le Maire**, entre autres.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 14 novembre 2013 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Jacques Petitpierre

Meinier, le 14 novembre 2013 /mv